

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.
Abonnement : Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. Etranger, \$1.50 par an.

VOL. VI.

1 SEPTEMBRE 1907

No. 17

SOMMAIRE—Encore la question des écoles (suite)—Le *Free Press* et la moralité catholique—Fêtes jubilaires de Sa Grandeur Mgr Langevin—Pèlerinage ; ordinations à Ste-Anne des Chènes—Echos de la visite pastorale—Malheureuse France—Le catholicisme au Canada—S. S. Pie X et la Madone du Carmel—Nos diplômés—Changements ecclésiastiques—Ding ! Dang ! Dong !

ENCORE LA QUESTION DES ECOLES A REGINA CAPITALE DE LA SASKATCHEWAN. (Suite.)

§ II — UNE TAXE DIRECTE SUR LA PROPRIÉTÉ CATHOLIQUE ET AUTRE POUR SOUTENIR DES ÉCOLES INTERMÉDIAIRES OU SUPÉRIEURES (HIGH SCHOOLS) PUBLIQUES OU NEUTRES. —

Une des premières conséquences de la capitulation des nôtres en 1905, est la loi faite, l'an dernier, 1906, à Régina, et imposant une taxe de *un centin par acre de terre, dans toute la province* de Saskatchewan pour l'instruction intermédiaire ou supérieure et même universitaire !

Voilà donc les Catholiques obligés de payer pour faire donner aux Protestants et aux autres, une instruction supérieure dont ils ne profiteront guère, et cela malgré les droits acquis en 1875, droits qui les exemptaient de toute taxe de ce genre.

C'est Sifton qui a imposé sa volonté sur ce point en 1905!

Dans Ontario, les Catholiques font des efforts pour *obtenir* des "High Schools" catholiques; ici, on nous force à payer pour des "High Schools" publiques et neutres !

D. Cette nouvelle loi est-elle juste ?

— Nous ne le croyons pas.